



## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° 9/AOO/BKAM/2024

Le 12 novembre 2024 à 10h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix, pour la mise à niveau de certaines infrastructures réseau de la Banque en deux lots :

- ✓ Lot n°1 : Refonte de l'architecture Wifi ;
- ✓ Lot n°2 : Mise à niveau de certains équipements réseaux au niveau des Datacenters de la Banque et mise en place d'une solution NTP

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Achats de la Banque via le lien suivant : <https://portailachats.bankalmaghrib.ma/> et via le portail de la Banque : <https://www.bkam.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme :

- Lot n°1 : 24 000,00 DH (Vingt-quatre mille Dirhams) ;
- Lot n°2 : 42 000,00 DH (Quarante-deux mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de :

- Lot n°1 : 1 316 400,00 DH/HT (Un million trois cent seize mille quatre cents dirhams hors taxes) pour l'acquisition et 240 000,00 DH/HT (Deux cent quarante mille dirhams hors taxes) pour la redevance annuelle de la maintenance.
- Lot n°2 : 2 390 400,00 DH/HT (Deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cents dirhams hors taxes) pour l'acquisition et 420 000,00 DH/HT (Quatre cent vingt mille dirhams hors taxes) pour la redevance annuelle de la maintenance.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le Portail Achats de la Banque.

Toutefois en cas de difficulté d'utilisation du Portail Achats de la Banque, les plis peuvent être :

- soit déposés, contre récépissé, à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Ryad, Rabat ;
- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.